

06/06/2016

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE WEEDON**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Weedon, tenue à l'Hôtel de Ville, lundi, le 6 juin 2016 à 19 h 30.

Sont présents :

Mesdames les conseillères : Joanne Leblanc
Maylis Toulouse

Messieurs les conseillers : Michel Gauvin
Denis Rondeau
Michel Croteau

Sont absents :

Monsieur le maire, Richard Tanguay et Monsieur Jean-René Perron, conseiller.

Tous membres du conseil et formant quorum.

Monsieur Yvan Fortin, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim est aussi présent et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

#1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Michel Gauvin, conseiller, ouvre la séance à 19 h 35 et invite les membres du conseil à prendre considération de l'ordre du jour proposé.

#2 NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

2016-125 IL EST PROPOSÉ PAR Madame Maylis Toulouse

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que Monsieur Michel Gauvin soit désignée maire suppléant afin de siéger au Conseil des maires de la M.R.C. du Haut-Saint-François, en l'absence du maire, et ce jusqu'à la nomination du prochain maire suppléant lors de la séance de novembre 2016. Lors de cette période, le maire suppléant procédera, si nécessaire, à la signature de tous les effets de caisse et autres documents relatifs à la Municipalité.

ADOPTÉE

#3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Nomination d'un maire suppléant
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Acceptation du procès-verbal
5. Rapport des comités et du maire
6. Rapport du directeur général par intérim
7. Intervention du public dans la salle
8. Acceptation des salaires et des comptes
9. Correspondance

10. Résolutions
 - 10.1 Nomination du directeur général par intérim pour les « ventes pour taxes »
 - 10.2 VISA : modification du titulaire de la carte de crédit
 - 10.3 Ajout à l'assurance MMQ
 - 10.4 Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase III
 - 10.5 Renouvellement du financement temporaire pour le règlement d'emprunt #2004-008
 - 10.6 Demande de subvention programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARM)
 - 10.7 Acceptation de l'orientation préliminaire (dossier #377648) de la Commission de protection du territoire agricole du Québec
 - 10.8 Demande de dérogation mineure pour le 4, chemin Gosselin
 - 10.9 Appui à la coalition québécoise pour le contrôle du tabac
 - 10.10 Mur de l'aréna
 - 10.11 Voirie
 - 10.11.1 Adjudication de contrats pour la voirie (asphalte)
 - 10.12 Incendies
 - 10.12.1 Correction à la politique d'embauche et de rémunération du service incendie
 - 10.12.2 Sécurité pour le « Tour cycliste du Lac Aylmer »
 - 10.12.3 Entente intermunicipale pour service incendie
 - 10.13 Ressources humaines
 - 10.13.1 Embauche mécanicien
 - 10.13.2 Embauche préposé à l'aménagement
 - 10.13.3 Contrat ressource pour l'eau potable
 - 10.14 Renouvellement annuel
 - 10.14.1 Renouvellement de l'adhésion à la FQM
 - 10.14.2 Adhésion programme sentinelle 2016
11. Varia et affaires nouvelles
12. Information des membres du conseil
13. Période de questions
14. Levée de la séance

2016-126 IL EST PROPOSÉ PAR Madame Joanne Leblanc

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que l'ordre du jour soit et est adopté tel que proposé.

ADOPTÉE

#4 **ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2016**

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie du procès-verbal de la séance du 2 mai 2016;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont pris connaissance du contenu de ce procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE,

2016-127 IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denis Rondeau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que les membres du conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance du 2 mai et que ledit procès-verbal soit et est accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

#5 RAPPORT DES COMITÉS ET DU MAIRE SUPPLÉANT

Le maire suppléant et les membres du conseil municipal font un compte rendu du travail effectué dans leurs comités respectifs. Voici quelques points :

- Abolition des comités
- Absence du maire jusqu'au 15 juillet 2016
- Voirie
- Jeux d'eau
- Projets de développement
- Comité CSSS
- Remise des mérites scolaires à la polyvalente East Angus
- Agente de développement en loisir local
- Congrès village-relais
- Rencontre du comité d'urbanise

#6 RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM

L'intégration se déroule normalement avec une excellente collaboration du personnel en place. Nous serons en soumission d'ici les prochains jours pour la construction des jeux d'eau. L'acquisition de la machinerie est complétée avec la CGER. La piscine est prête pour l'ouverture vers le 22 juin.

#7 INTERVENTION DU PUBLIC DANS LA SALLE

- Réseau d'aqueduc à Fontainebleau
- Haie de cèdres (2 mètres)
- Fossé chemin Fontaine
- Vacances du maire
- Investissement dans l'aéroport régional
- Terrain ski de fond à St-Gérard
- Chemin Nicole, chemin Fontaine, chemin Thérèse : calcium

#8 ACCEPTATION DES SALAIRES ET DES COMPTES

CONSIDÉRANT QUE les fonctionnaires et officiers, en vertu du règlement 2016-044 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire, doivent préparer et déposer périodiquement au conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'ils ont autorisées ;

EN CONSÉQUENCE,

2016-128 IL EST PROPOSÉ par Madame Maylis Toulouse

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le conseil municipal accepte l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes payés et à payer dont le montant est 669 872.63 \$ et détaillé comme suit :

Opérations courantes payées	167 996.04 \$
Opérations courantes à payer :	<u>501 876.59 \$</u>
Sous total	669 872.63 \$

Salaires payés :	<u>59 300.47 \$</u>
Grand total :	<u>729 173.10 \$</u>

Que le rapport soit classé sous le numéro 05-2016 et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

#9 CORRESPONDANCE

La liste de correspondance a été déposée en comité plénier du conseil et il n'y a pas de correspondance d'intérêt public pour le dernier mois.

#10 RÉSOLUTIONS

#10.1 NOMINATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM POUR LES « VENTES POUR TAXES »

2016-129 IL EST PROPOSÉ par Madame Maylis Toulouse

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, Monsieur Yvan Fortin soit et est autorisé à acquérir, pour et au nom de la Municipalité, toute propriété faisant partie de la Municipalité de Weedon et devant être vendue pour taxes.

ADOPTÉE

#10.2 VISA : MODIFICATION DU TITULAIRE DE LA CARTE DE CRÉDIT

ATTENDU QU' il y a eu changement de personnel au niveau de la direction générale de la Municipalité ;

2016-130 IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Croteau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS de procéder au changement de titulaire pour la carte VISA Desjardins au nom de la direction générale. Ainsi, le nom de Madame Line Couture devra être changé pour celui de Monsieur Yvan Fortin occupant actuellement le poste de directeur général par intérim de la Municipalité de Weedon.

ADOPTÉE

#10.3 AJOUT À L'ASSURANCE MMQ

2016-131 IL EST PROPOSÉ par Monsieur Denis Rondeau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que la Municipalité de Weedon autorise la compagnie d'assurance MMQ à procéder à l'ajout d'un assuré soit, le journal l'Éveil du citoyen de Weedon.

ADOPTÉE

#10.4 PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INSTALLATIONS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES – PHASE III

2016-132

IL EST PROPOSÉ par Madame Joanne Leblanc

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Weedon autorise la présentation du projet d'aménagement de jeux d'eau au ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase III ;

QUE soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Weedon à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier ;

QUE la Municipalité de Weedon désigne Monsieur Yvan Fortin, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE

#10.5 RENOUVELLEMENT DU FINANCEMENT TEMPORAIRE POUR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT #2004-008

2016-133

IL EST PROPOSÉ par Madame Maylis Toulouse

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

DE demander un financement temporaire auprès de Desjardins Entreprises au montant de 39 300 \$ pour le solde du règlement d'emprunt #2004-008 dans l'attente d'une soumission de refinancement permanent avec le ministre des Affaires municipales;

DE mandater le maire-suppléant, Monsieur Michel Gauvin et le directeur général, Monsieur Yvan Fortin à signer les documents relatifs au financement temporaire.

ADOPTÉE

#10.6 DEMANDE DE SUBVENTION PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL (PAARM)

2016-134

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Denis Rondeau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS d'effectuer une demande d'aide financière au Député de Mégantic, Monsieur Ghislain Bolduc, dans le but d'améliorer le réseau routier appartenant à la Municipalité.

ADOPTÉE

#10.7 ACCEPTATION DE L'ORIENTATION PRÉLIMINAIRE (DOSSIER #377648) DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC

ATTENDU QUE l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA)* précise qu'une MRC peut soumettre une demande à portée collective à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, ci-après citée [la Commission], aux fins de déterminer dans quels cas et à quelles conditions de nouvelles utilisations à des fins résidentielles pourraient être implantées en zone agricole;

ATTENDU QU'en 2005 la MRC Le Haut-Saint-François s'est prévalu de cette possibilité sur des îlots déstructurés de la zone agricole (Volet 1) ainsi que sur des lots de superficie suffisante pour ne pas déstructurer la zone agricole, situés dans des secteurs identifiés au schéma d'aménagement et de développement (Volet 2) tel que le prévoit ladite loi;

ATTENDU QUE la décision numéro 341291 rendue par la Commission en 2005 pour la MRC Le Haut-Saint-François fut la toute première au Québec;

ATTENDU QUE la MRC a souhaité se prévaloir à nouveau de cette possibilité puisque les décisions récentes de la Commission contiennent des aspects qui ne furent pas envisagés lors de la première décision de 2005 (îlots sans morcellement, conversion à des fins résidentielles d'un usage commercial, aucun frontage minimum, etc.);

ATTENDU QUE préalablement au dépôt d'une nouvelle demande à portée collective, la MRC a procédé à une nouvelle caractérisation des affectations agricoles, rurales et forestières afin que celles-ci soient représentatives de la réalité;

ATTENDU QUE cette caractérisation a entraîné la modification de la délimitation de ces affectations;

ATTENDU QUE cette caractérisation a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ainsi que du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec;

ATTENDU QUE la nouvelle délimitation des affectations agricoles, rurales et forestières a été prise en compte dans la réflexion entourant la nouvelle demande à portée collective;

ATTENDU QUE la MRC a rencontré les municipalités du territoire en décembre 2012 afin d'expliquer les paramètres de la nouvelle demande à portée collective ainsi que pour valider les nouvelles possibilités demandées, et ce, tant au niveau des îlots déstructurés (Volet 1) qu'au niveau des lots de superficie suffisante pour ne pas déstructurer la zone agricole (Volet 2);

ATTENDU QUE la MRC a donc déposé, le 20 mars 2013, via la résolution 2013-03-5127, une nouvelle demande à portée collective dans le but d'obtenir de nouvelles autorisations à des fins résidentielles en zone agricole (dossier numéro 377648);

ATTENDU QUE la MRC a agi comme mandataire pour les quatorze municipalités de son territoire;

ATTENDU QUE cette demande visait tant les îlots déstructurés de la zone agricole (Volet 1) que les lots d'une superficie suffisante pour ne pas déstructurer la zone agricole située dans des secteurs identifiés au schéma d'aménagement et de développement (Volet 2);

ATTENDU QUE cette demande visait également à modifier légèrement certains îlots déstructurés circonscrits dans la décision numéro 341291 afin d'en ajuster les limites suite à la réforme cadastrale;

ATTENDU QUE la Commission a jugé la demande recevable;

ATTENDU QUE la Fédération de l'union des producteurs agricoles de l'Estrie a refusé de négocier le volet concernant les lots d'une superficie suffisante pour ne pas déstructurer la zone agricole située dans des secteurs identifiés au schéma d'aménagement et de développement (Volet 2) tant que la MRC ne réalisera pas un Plan de développement de la zone agricole en collaboration étroite avec elle;

ATTENDU QUE la Fédération de l'union des producteurs agricoles de l'Estrie a toutefois accepté de participer sans condition préalable aux négociations pour la modification et la révision d'une demande à portée collective portant uniquement sur les îlots déstructurés (Volet 1);

ATTENDU QUE le rapport des nouvelles constructions suite à la première décision à portée collective de 2005 démontre que les gens se construisent davantage à l'intérieur des îlots déstructurés;

ATTENDU QUE le comité administratif de la MRC a recommandé au conseil de la MRC de retirer de la demande le volet des lots d'une superficie suffisante pour ne pas déstructurer la zone agricole (Volet 2) afin de permettre la poursuite des négociations;

ATTENDU QUE par sa résolution numéro 2013-09-8224 adoptée le 18 septembre 2013, le conseil de la MRC a avisé la Commission qu'elle retirait temporairement le volet des lots d'une superficie suffisante pour ne pas déstructurer la zone agricole située dans des secteurs identifiés au schéma d'aménagement et de développement (Volet 2) de sa demande à portée collective;

ATTENDU QUE quatre rencontres ont eu lieu entre les principaux intervenants concernés, soit la Commission, l'union des producteurs agricoles et la MRC pour étudier la nouvelle demande à portée collective;

ATTENDU QU'un état de la situation a été fait tant au conseil qu'au comité administratif de la MRC suite à ces rencontres;

ATTENDU QUE trois documents de travail déposés par la Commission suite à ces rencontres ont permis aux principaux intervenants d'en arriver à un consensus;

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance de l'orientation préliminaire de la Commission faisant état de ce consensus;

EN CONSÉQUENCE,

2016-135

IL EST PROPOSÉ par Madame Maylis Toulouse

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS d'accepter l'ensemble des dispositions contenues dans l'orientation préliminaire de la Commission de protection du territoire agricole du Québec au dossier numéro 377648 et s'engage à modifier ses règlements d'urbanisme de manière à y intégrer les conditions permettant la prise d'effet de la nouvelle demande à portée collective en vertu de l'article 59.

#10.8 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 4, CHEMIN GOSSELIN

CONSIDÉRANT QU' une demande de dérogation mineure portant le numéro 2016-05- 0001 fut déposée au bureau de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation concerne l'immeuble situé au 4, chemin Gosselin, Weedon;

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation mineure origine du non-respect de la marge de recul avant pour le garage et de la marge de recul latérale pour la remise ;

CONSIDÉRANT QUE le non-respect des marges de recul fut constaté suite à l'émission d'un certificat de localisation pour la vente de l'immeuble ;

CONSIDÉRANT QUE la marge de recul avant dans la zone VIL 5 est de 10 mètres et que le garage est à 8.26 mètres;

CONSIDÉRANT QUE la marge de recul latérale est de 1 mètre pour un bâtiment accessoire et que la remise est à .74 mètre ;

CONSIDÉRANT QUE l'on ne peut déterminer l'année de construction de la remise ;

CONSIDÉRANT QU' aucun permis ne fut trouvé pour la construction du garage ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité envisage éventuellement de modifier la marge de recul avant pour le chemin Gosselin à 3 mètres ;

CONSIDÉRANT QUE le .74 mètre de la marge de recul latérale pour la remise peut facilement être toléré ;

EN CONSÉQUENCE,

2016-136

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Croteau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS d'accepter la demande de dérogation mineure pour le 4, chemin Gosselin.

ADOPTÉE

#10.9 APPUI À LA COALITION QUÉBÉCOISE POUR LE CONTRÔLE DU TABAC

ATTENDU QUE le tabac est la cause la plus importante de maladies et de décès évitables au Canada, tuant 37 000 personnes chaque année;

ATTENDU QUE l'épidémie de tabagisme est causée par une industrie qui place ses profits avant la vie d'autrui et qui utilise tous les moyens à sa disposition afin de rendre ses produits plus attrayants et d'apparence moins dangereuse;

ATTENDU QUE l'emballage est l'un des plus puissants véhicules promotionnels pour les produits du tabac;

ATTENDU QUE la Stratégie fédérale de lutte contre le tabagisme 2012-2017 doit être renouvelée d'ici mars 2017 et que la standardisation des emballages devrait être une des premières mesures déployées dans le cadre de cette stratégie améliorée, qui devra viser des objectifs audacieux de réduction du tabagisme;

ATTENDU QUE conformément à la recommandation de l'Organisation mondiale de la Santé, l'Australie, la France, le Royaume-Uni et l'Irlande ont tous adopté des lois exigeant l'emballage neutre et standardisé des produits du tabac, et que plusieurs autres gouvernements ont annoncé leur intention d'en faire autant prochainement;

2016-137

IL EST PROPOSÉ par Madame Maylis Toulouse

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS la Municipalité de Weedon appuie que le Canada exige l'emballage neutre et standardisé des produits du tabac tel que décrit comme suit :

L'emballage neutre et standardisé interdirait tous les éléments promotionnels de tous les emballages de tabac, y compris l'utilisation de couleurs, d'images, de logos, de slogans, de polices de caractère distinctives et de finis. Seul le nom de la marque y serait autorisé et ce dernier sera lui aussi sujet à des restrictions. Les mises en garde de santé demeureraient présentes sur les emballages. La taille et la forme des emballages seraient standardisées, interdisant ainsi les formats spécifiques tels que les paquets de cigarettes minces et ultra minces, qui réduisent la taille des mises en garde et ciblent ouvertement les femmes. L'apparence des cigarettes serait également standardisée, pour entre autres y interdire l'utilisation d'images de marque, de logos, de couleurs et de finis spéciaux, et établie des normes sur la longueur et le diamètre des cigarettes.

ADOPTÉE

#10.10 MUR DE L'ARÉNA

2016-138

IL EST PROPOSÉ par Madame Joanne Leblanc

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS de mandater la firme EXP afin de réaliser les plans et devis pour les travaux en lien avec la réparation du mur de l'aréna au montant de 6800 \$ plus taxes.

ADOPTÉE

#10.11 VOIRIE

10.11.1 ADJUDICATION DE CONTRATS POUR LA VOIRIE (ASPHALTE)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Weedon a procédé à un appel d'offres sur invitation portant le numéro 2016-004 (réparation et/ou correction de pavage et resurfaçage de routes), conformément aux lois en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions concernant cet appel d'offres furent ouvertes, tel que précisé dans le document d'appel d'offres, le 3 juin 2016 à 11h00 ;

2016-139

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Denis Rondeau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE les prix les plus bas conformes (en caractère **gras**), parmi les soumissions reçues, soient et sont retenus, à savoir :

Soumissions 2016	
Réparation et/ou correction de pavage	Prix / tonne métrique
Pavage Estrie-Beauce	146.50 \$ / t. m.
Groupe EXCA	182.25 \$ / t. m.
Pavage Centre-Sud	150.00 \$ / t. m.
Pavage du jour	272.00 \$ / t. m.
Resurfaçage de routes	AB-10
Pavage Estrie-Beauce	88.25 \$ / t.m.
Groupe EXCA	95.42 \$ / t.m.
Pavage Centre-Sud	92.60 \$ / t.m.
Pavage du jour	93.00 \$ / t.m.

QUE la firme Pavage Estrie-Beauce soit mandatée pour réaliser les travaux dans les limites du budget disponible pour un montant maximum de 90 000 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE

#10.12 INCENDIES

10.12.1 CORRECTION A LA POLITIQUE D'EMBAUCHE ET DE REMUNERATION DU SERVICE INCENDIE

ATTENDU QUE par la résolution #2013-459, le conseil municipal a adopté la politique d'embauche et de rémunération du Service incendie;

ATTENDU QU' une majoration concernant le salaire ainsi qu'une correction du pourcentage de vacances après 5 ans de service doivent être apportées;

EN CONSÉQUENCE,

2016-140

IL EST PROPOSÉ Madame Maylis Toulouse

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS de modifier la politique d'embauche et de rémunération du Service incendie de Weedon de manière à majorer la rémunération de 2.5 %, rétroactivement au 1^{er} janvier 2016 et de corriger le pourcentage de vacances payable après 5 ans de service soit 6 % tel qu'exigé par les normes du travail.

ADOPTÉE

10.12.2 SECURITE POUR LE TOUR CYCLISTE DU LAC AYLME

2016-141

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Croteau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS de demander au Service des incendies de Weedon d'assurer la sécurité lors de l'évènement du « Tour cycliste du Lac Aylmer » le 6 août prochain.

ADOPTÉE

10.12.3 ENTENTE INTERMUNICIPALE POUR LE SERVICE INCENDIE

2016-142

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Croteau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

DE mandater Monsieur Daniel Mercier, Chef pompier pour le Service incendie de Weedon de conclure les démarches pour la rédaction d'une entente permettant de bénéficier des services du camion pompe-échelle de la Régie intermunicipale d'incendie de la région de East Angus au coût de 1200 \$ / heure incluant le salaire des pompiers.

D'autoriser le maire ou le maire suppléant en son absence ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, à signer la dite entente.

ADOPTÉE

#10.13 RESSOURCES HUMAINES

10.13.1 EMBAUCHE D'UN MECANICIEN

2016-143

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Denis Rondeau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS d'embaucher Monsieur Sylvain Lefrançois à titre de mécanicien à temps complet à compter du 18 mai 2016 et ce, pour une période maximale d'une année. Les conditions de travail sont celles prévues à la convention collective.

ADOPTÉE

10.13.2 EMBAUCHE D'UN PREPOSE A L'AMENAGEMENT

2016-144

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Denis Rondeau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS d'embaucher Madame Lyne Gagné à titre de préposé à l'aménagement pour la saison estivale 2016 et ce, à compter du 11 mai 2016 et selon les conditions prévues à la convention collective.

ADOPTÉE

10.13.3 CONTRAT RESSOURCE POUR L'EAU POTABLE

CONSIDERANT QUE la tournée des eaux potables demande une vérification journalière;

CONSIDÉRANT QUE le directeur des travaux publics ne peut effectuer ce travail seul;

EN CONSÉQUENCE,

2016-145

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Croteau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS de reconduire le contrat de travail de Monsieur Daniel Mercier à titre de responsable des eaux à temps partiel selon les conditions déjà établies et ce pour une durée déterminée d'un an soit du 1^{er} juin 2016 au 31 mai 2017.

ADOPTÉE

#10.14 RENOUVELLEMENT ANNUEL

10.14.1 RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION A LA FQM

2016-146

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Maylis Toulouse

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS de renouveler l'adhésion à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour l'année 2016 au coût de 2523.14 \$ plus taxes.

ADOPTÉE

10.14.2 ADHESION PROGRAMME SENTINELLE 2016

2016-147

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denis Rondeau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS d'adhérer au programme sentinelle pour l'année 2016 et ce, aux même conditions que l'an dernier. Un budget de 7500 \$ est alloué à cet effet.

ADOPTÉE

#11 **VARIA ET AFFAIRES NOUVELLES**

Aucun élément pour ce point.

#12 **INFORMATION DES MEMBRES DU CONSEIL**

Aucun élément pour ce point.

#13 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

- Mutuelle des municipalités
- Déversement de purin
- Quais pour débarquer les bateaux, chemin de la marina
- Respect des dates des collectes spéciales pour éviter l'amoncèlement après la collecte
- Passage de la niveleuse
- Correspondance

#14 **LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

2016-148 À 21 h 10, Madame Joanne Leblanc propose la levée de cette séance ordinaire.

Yvan Fortin
Directeur général / secrétaire-trésorier
par intérim

Michel Gauvin
Maire suppléant